

Jean Daniel Rouanet

EXPERT COMPTABLE
MEMBRE DE L'ORDRE
DES EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

**ASSOCIATION
FERNAND COSTECALDE**

16 Avenue de la Chevalière

81200 MAZAMET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2019

Irisia
Expertise comptable

ASSOCIATION
FERNAND COSTECALDE

16 Avenue de la Chevalière
81200 MAZAMET

+++++

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019.

A L'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FERNAND COSTECALDE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à la date du 31 Mars 2020, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

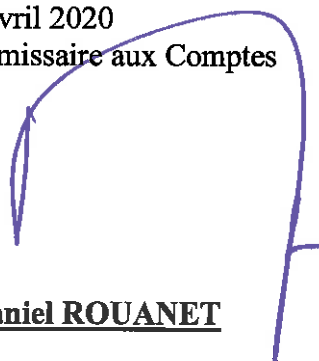
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Castres
Le 21 Avril 2020
Le Commissaire aux Comptes



Jean-Daniel ROUANET

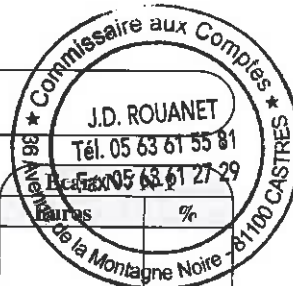
BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12			
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	11 371	10 377	995	1 467	472	32.20
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 009 511	1 573 595	435 916	492 743	56 827	11.53
	Installations techniques, matériel et outillage	189 319	157 463	31 855	31 812	43	0.14
	Autres immobilisations corporelles	899 084	716 031	183 053	183 399	346	0.19
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		3 109 285	2 457 466	651 819	709 421	57 502	8.12
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	4 322		4 322	4 693	370	7.89
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	129 195	31 630	97 565	137 547	39 982	29.07
	Autres créances	176 632		176 632	231 241	54 609	23.62
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 165 849		1 165 849	895 504	270 345	30.19
	Charges constatées d'avance (3)	21 238		21 238	12 433	8 805	70.82
	Total III	1 497 237	31 630	1 465 607	1 281 417	184 190	14.37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 606 522	2 489 096	2 117 426	1 990 838	126 586	6.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF



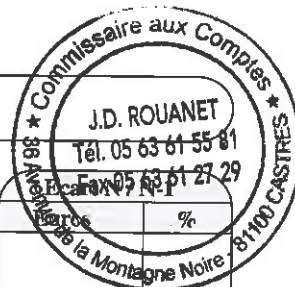
PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12		
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 280 072)	280 072	280 072		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	495 894	449 517	46 378	10.32
	Report à nouveau	48 445	24 103	24 342	100.99
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 314	22 035	16 721	75.88
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	30 565	42 845	12 280	28.66
	Provisions réglementées	60 309	20 686	39 623	191.55
	Total I	823 709	791 052	32 657	4.13
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques	1 540	27 540	26 000	94.41
	Provisions pour charges	45 000	45 000		
DETTE (1)	Total III	46 540	72 540	26 000	35.84
	Dettes financières				
Comptes de Régularisation	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	276 195	282 159	5 963	2.11
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	118 150	115 150	3 000	2.61
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27 852		27 852	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365 050	243 667	121 383	49.82
	Dettes fiscales et sociales	459 929	485 440	25 511	5.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes de Régularisation	Autres dettes		829	829	100.00
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 247 176	1 127 245	119 931	10.64
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 117 426	1 990 838	126 588	6.36

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

977 986

851 807

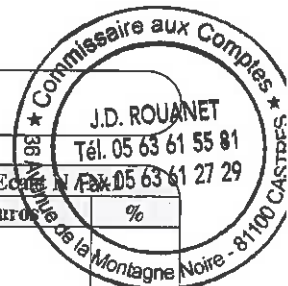
COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	
	France	Exportation	Total	France	%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	66 372		66 372	67 623	1 250 1.85
Chiffre d'affaires NET	66 372		66 372	67 623	1 250 1.85
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				14 000	14 000 100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			85 722	118 838	33 116 27.87
Autres produits			3 675 057	3 523 209	151 847 4.31
Total des Produits d'exploitation (I)			3 827 151	3 723 670	103 481 2.78
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			120 935	127 343	6 409 5.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			370	336	707 209.98
Autres achats et charges externes *			1 100 418	974 812	125 605 12.89
Impôts, taxes et versements assimilés			88 172	105 022	16 851 16.04
Salaires et traitements			1 760 756	1 669 448	91 307 5.47
Charges sociales			579 464	666 234	86 770 13.02
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			109 130	139 511	30 381 21.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				84	84 100.00
Dotations aux provisions					
Autres charges			574	405	170 41.94
Total des Charges d'exploitation (II)			3 759 817	3 682 523	77 294 2.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			67 333	41 147	26 187 63.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

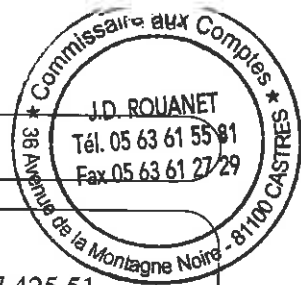
2 368
20 424



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Exercice N Euros	Exercice N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 501	4 342	841	19.37
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 501	4 342	841	19.37
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	47 075	32 378	14 697	45.39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	47 075	32 378	14 697	45.39
2. Résultat financier (V-VI)	43 574	28 036	15 538	55.42
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	23 760	13 111	10 649	81.22
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 368		2 368	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 614	464 503	450 889	97.07
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	28 550	1 405	27 145	NS
Total VII	44 531	465 908	421 376	90.44
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	21 977	13 425	8 552	63.70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		416 018	416 018	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	41 000	27 540	13 460	48.87
Total VIII	62 977	456 983	394 006	86.22
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	18 446	8 925	27 370	306.68
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 875 163	4 193 919	318 736	7.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 869 869	4 171 884	302 015	7.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 314	22 035	16 721	75.88

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 117 425.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 827 151 euros et dégageant un excédent de 5 314.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

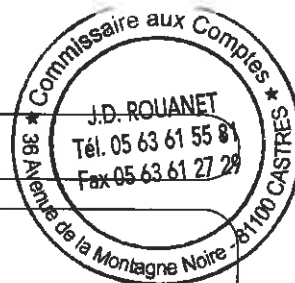
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 056		315
Constructions sur sol propre	1 543 510		
Installations générales agencements aménagements des constructions	466 002		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	176 962		12 357
Installations générales agencements aménagements divers	651 778		25 519
Matériel de transport	50 499		12 604
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	144 008		733
Emballages récupérables et divers	23 000		
TOTAL	3 055 757		51 213
TOTAL GENERAL	3 066 813		51 528

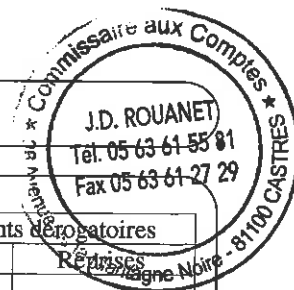
	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 371	11 371
Constructions sur sol propre			1 543 510	1 543 510
Installations générales agencements aménagements constr.			466 002	466 002
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			189 319	189 319
Installations générales agencements aménagements divers			677 297	677 297
Matériel de transport		9 056	54 046	54 046
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			144 741	144 741
Emballages récupérables et divers			23 000	23 000
TOTAL		9 056	3 097 914	3 097 914
TOTAL GENERAL		9 056	3 109 285	3 109 285

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 589	787		10 377
Constructions sur sol propre	1 123 292	30 659		1 153 951
Installations générales agencements aménagements constr.	393 476	26 168		419 644
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	145 150	12 313		157 463
Installations générales agencements aménagements divers	521 551	23 942		545 494
Matériel de transport	47 398	5 341	9 056	43 683
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	116 935	9 919		126 854
TOTAL	2 347 803	108 343	9 056	2 447 089
TOTAL GENERAL	2 357 392	109 130	9 056	2 457 466

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	787				
Constructions sur sol propre	30 659				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	26 168				
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 313				
Instal.générales agenc.aménag.divers	23 942				
Matériel de transport	5 341				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 919				
TOTAL	108 343				
TOTAL GENERAL	109 130				

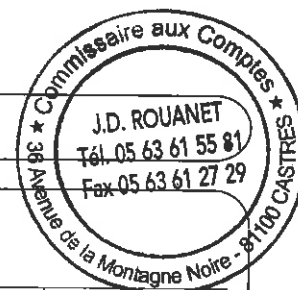
Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	20 686	41 000	1 377		60 309
TOTAL	20 686	41 000	1 377		60 309

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	45 000				45 000
Autres provisions pour risques et charges	27 540		26 000		1 540
TOTAL	72 540		26 000		46 540

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	33 114		1 484		31 630
TOTAL	33 114		1 484		31 630
TOTAL GENERAL	126 340	41 000	28 861		138 479

Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles					
		41 000	1 484		
			27 377		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	33 370	33 370	
Autres créances clients	95 825	95 825	
Personnel et comptes rattachés	31	31	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 350	49 350	
Taxe sur la valeur ajoutée	86 301	86 301	
Divers état et autres collectivités publiques	11 540	11 540	
Débiteurs divers	29 411	29 411	
Charges constatées d'avance	21 238	21 238	
TOTAL	327 066	327 066	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	276 195	7 005	28 320	240 870
Emprunts et dettes financières divers	118 150	118 150		
Fournisseurs et comptes rattachés	365 050	365 050		
Personnel et comptes rattachés	269 208	269 208		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	166 820	166 820		
Autres impôts taxes et assimilés	23 902	23 902		
TOTAL	1 219 325	950 135	28 320	240 870
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 947			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

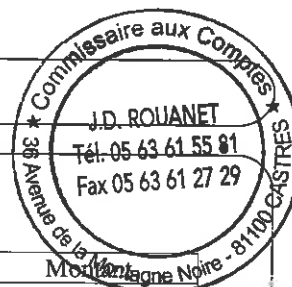
Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	60 890
Total	60 890

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	757
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 164
Dettes fiscales et sociales	374 798
Total	388 719

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 238
Total	21 238

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'Association a souscrit un contrat d'assurance pour garantir le paiement des IFC. Le montant versé et comptabilisé en charge au cours de l'exercice s'élève à 4 300 €. Le montant de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite est évalué à la somme de 244 225 € à la date de clôture des comptes.

ASSOCIATION
FERNAND COSTECALDE

16 Avenue de la Chevalière
81200 MAZAMET

+++++

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

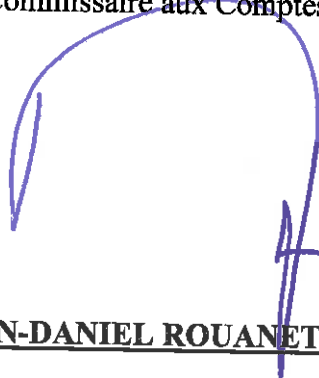
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Castres,
Le 21 Avril 2020

Le Commissaire aux Comptes



JEAN-DANIEL ROUANET